

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 31 mai 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Date de la convocation: 22/05/2023

Votants: 10

*L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mai 20 h 30 l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves  
MALRIC*

Pour: 10

**Présents :** Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON,  
Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Jean Pierre ROMIER, Angele  
BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Contre: 0

**Représenté (e)(s):** Bastien GIACOBBI par Yves MALRIC, Magali  
COMBY par Beatrice VIALA

Abstentions: 0

**Excusé (e)(s):**

**Absent (e)(s):** Francois COMBY

**Secrétaire de séance:** Beatrice VIALA

### Objet: PLAN DE FINANCEMENT DETR POUR 2023 - ADRESSAGE - 2023\_DE\_21

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux pour l'année 2023 à été demandée pour le projet d'adressage de la commune.

Il précise que le montant de la réalisation de cette opération s'élève à 11 108.23 € HT et que le taux de subvention qui peut être octroyé est de 30 à 50 % du montant HT et dans la limite d'un plafond d'aide de 10 000 €.

Le projet ayant été retenu pour le programme de l'exercice 2023, la Commune va pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat sur les bases suivantes :

- montant total de l'opération : 11 108.23 €
- subvention DETR 2023 : 30.61%, soit 3 400 €
- autofinancement de la commune : 7 708.23 €,

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

ADOPTER le plan de financement pour les travaux d'adressage de la commune de La Bastide Pradines,  
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette subvention.

Ainsi fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, le 8 juin 2023.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Yves MALRIC

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 08 juin 2023  
et publié ou notifié le 08 juin 2023